



"De la comp tence naissent les projets"



Rejoignez la "communaut  CREPSE"

en donnant votre adresse mail et sur les pages officielles Facebook et Twitter de l' tablissement, regroupant anciens usagers et stagiaires actuels, employeurs, professionnels de l'insertion et diverses structures. La pr sence du CREPSE sur les r seaux sociaux permet notamment de faciliter la mise en relation des diff rents acteurs du monde du handicap et notamment des usagers avec leur environnement professionnel direct. Offres d'emploi, actualit s de l' tablissement et informations importantes y sont publi es, avec la possibilit  d'interagir les uns avec les autres.

Depuis 1978, pr s de 40 ans d'accompagnement professionnel et d'engagement durable aupr s des personnes en situation de handicap.

La loi du 11 f vrier 2005 : pour une meilleure  galit  des chances

Par l'interm diaire d'une politique inclusive conforme   la loi nationale du 11 f vrier 2005, l'AREPSHA-CREPSE  uvre pour l' galit  des droits et des chances, la citoyennet  et la pleine int gration   la Cit  des personnes en situation de handicap.

"Constitue un handicap, au sens de la pr sente loi, toute limitation d'activit  ou restriction de participation de la vie en soci t  subie dans son environnement par une personne en raison d'une alt ration substantielle, durable ou d finitive d'une ou plusieurs fonctions, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de sant  invalidant".

Tout  tablissement ou collectivit  de plus de 20 salari s est soumis   l'obligation l gale d'employer l' quivalent de 6 % de travailleurs handicap s.

L'enjeu est de d velopper une d marche volontariste d'emploi des personnes en situation de handicap.

Par la finalit  qu'il recherche, l'insertion professionnelle, et les moyens qu'il met quotidiennement en  uvre, d'abord aupr s de ses usagers en mati re d' valuation, de remise   niveau, de r entra nement au travail, d'orientation, de formation professionnelle, puis aux c t s des employeurs en termes d'actions de coop ration et de sensibilisation, l'AREPSHA-CREPSE et son directeur David MAZOYER contribuent pleinement au principe d'inclusion.

USAGERS, EMPLOYEURS, PRESCRIPTEURS, avec le CREPSE, faites le choix d'un établissement de référence en matière d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

NOS MISSIONS

Le Centre de formation et de Rééducation Professionnelle de Saint-Etienne est un établissement de référence dans le domaine de l'accompagnement, de l'orientation, de la formation, de la remise à niveau et de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.



Il est géré par l'AREPSHA (Association pour la Rééducation et la Promotion professionnelles et Sociale des Handicapés, présidée par Alain Fournier), association loi 1901 à but non lucratif, elle-même reconnue d'intérêt général.

Forte de plus de cinquante salariés, notre structure médico-sociale s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire qui accompagne les usagers dans leur quête d'un projet professionnel adapté à leurs souhaits mais également à leurs possibilités. Nos équipes administratives, pédagogiques, médicales, paramédicales, sociales, spécialistes de l'insertion et celles garantes de la qualité de vie au sein de notre établissement œuvrent ainsi sans relâche dans l'optique d'une reconversion professionnelle pertinente, d'un retour à l'emploi pérenne et d'une insertion durable au sein de la cité. Ecoute, expertise, savoir-faire et connaissance de l'environnement sont nos fondamentaux pour que chacun de nos usagers puisse acquérir la compétence nécessaire à la réalisation de ses projets.

Le statut de stagiaire de la formation professionnelle au CREPSE

- > Une formation gratuite financée par l'Assurance Maladie
- > Une rémunération mensuelle assurée par l'Agence de Services et de Paiement (ASP), dont le montant compris entre 652,02 € et 1932,52 € est conditionné par la présentation de justificatifs de salaires et d'heures travaillées
- > Un hébergement sur place financé par l'Assurance Maladie sous conditions :
 - critère d'éloignement (le domicile du stagiaire doit être à plus de 25 kilomètres de l'établissement)
 - sur dérogation (pour raisons médicales et après acceptation de l'Assurance Maladie)

NOS ATOUTS

- ▶ **ACCOMPAGNEMENT**
 - > Un suivi personnalisé et pluridisciplinaire du parcours
- ▶ **EXPERTISE**
 - > Des formations professionnelles qualifiantes et diplômantes
- ▶ **SAVOIR-FAIRE**
 - > Une équipe de professionnels du handicap à votre service
- ▶ **EFFICACITÉ**
 - > Evaluation, orientation, réentraînement, remise à niveau, formation et insertion professionnelle
- ▶ **SUR-MESURE**
 - > Des réponses formatives et de sensibilisation au service des employeurs
- ▶ **SERVICES**
 - > Cadre de vie reposant et arboré, hébergement et restauration de qualité

LES CHIFFRES-CLÉS DU CREPSE

- 55** salariés dont 35 membres du personnel pédagogique
- 63** chambres
- 800** usagers passent chaque année dans notre établissement, dont 300 stagiaires
- 106** places accordées par agrément de la Direccte, dont 10 pour l'UEROS
- 6%** taux légal de travailleurs handicapés pour les entreprises et structures de plus de 20 salariés



NOS PRESTATIONS

Par l'intermédiaire de formations professionnelles qualifiantes et diplômantes, nous préparons notamment nos usagers aux métiers de conseiller relation client à distance, d'ouvrier polyvalent d'entretien et d'agent magasinier. Mais pas seulement, puisque le champ de nos prestations s'étend du réentraînement au travail au domaine de l'orientation professionnelle en passant par la remise à niveau des prérequis en connaissances générales et le développement des techniques de communication et de compétences sociales.

- ▶ **Orientation professionnelle**
 - > Centre de Préorientation (12 semaines)
 - > Cellule Comète France 42 (Démarche Précoce d'Insertion dès la phase de soin)
- ▶ **Préparatoire à la formation ou à l'emploi**
 - > Préparatoire (formation de 3 à 4 mois)
 - > Réentraînement au travail (formation de 6,5 mois)
- ▶ **Formations professionnelles**
(aussi accessibles en parcours de formation continue ou au travers de contrats d'alternance)
- ▶ **Prestations spécifiques (orientation, accompagnement et prestations dédiées à un handicap spécifique)**
- ▶ **Dispositif dédié au public porteur d'une lésion cérébrale acquise**
 - > UEROS (Unité d'Évaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale et/ou professionnelle)
- ▶ **Des journées d'information et des phases de pré-accueil**

ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS

L'AREPSHA-CREPSE vous propose ses services clé en main

L'AREPSHA-CREPSE collabore de manière proactive avec le monde professionnel en lui apportant des réponses concrètes en matière de formation et de sensibilisation.

Employeurs privés et publics sont ainsi nombreux à faire appel à nos services pour aider leur personnel à découvrir les multiples réalités du handicap et mieux appréhender un sujet parfois complexe. Dans le souci permanent d'améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap, qu'elles soient salariées ou clientes.

Ainsi, nous sommes votre interlocuteur incontournable pour comprendre vos besoins et les expliciter, vous accompagner dans le recrutement, notamment par l'intermédiaire de contrats de professionnalisation et vous orienter vers les partenaires pertinents.

Le CREPSE devient l'interface à privilégier si vous souhaitez :

- > Répondre au mieux aux besoins d'un salarié en situation de handicap pour le maintenir dans l'emploi via la formation
- > Recruter des travailleurs en situation de handicap, soit en contrats traditionnels soit par le biais de contrats de professionnalisation
- > Professionnaliser et/ou sensibiliser vos équipes et managers à l'arrivée de nouveaux collaborateurs ou à l'accueil d'une clientèle en situation de handicap, au tutorat, à la question générale du handicap, etc.
- >>> Un catalogue des offres de formation à destination des employeurs privés et publics et des professionnels de l'insertion et/ou du secteur médico-social est disponible.

ILS NOUS FONT CONFIANCE

AFM Téléthon - Api Restauration - B2S - Badoit/Danone - Centrale De Charcuterie - Centre hospitalier de Firminy - CHU de Saint-Étienne - Conseil général de la Loire - Coralys - CRAM Bourgogne Franche-Comté - Despinasse - EDF - Eurest Compass Group - GEMA Fédération des assureurs mutualistes - Grand Frais - Groupe Casino - Groupe ETAPE - Handiagora - Hôpital Privé de la Loire - Laser Contact - Loire Habitat - Lustucru - Mairies d'Avezieux, Bourg-Argental, le Chambon-Feugerolles, Montrond-les-Bains, Périgneux, Saint-Just-Saint-Rambert, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Romain-le-Puy, Sorbiers, Veauche, Violay - Mutuelles EOVI - Norbert Dentressangle - OI Manufacturing - Promocash - Région Rhône-Alpes - Saint-Étienne Métropole - Sermaco - Sicarev - SNF Floerger - Soviber - STAS - Stéphanoise d'Abattage - Steria - Symilav - Trival Vecteur Energy et bien d'autres encore.

▶ Conseiller Relation Client à Distance (CRCD)

(formation diplômante de 9,5 mois, niveau IV, titre du ministère du Travail)

Objectifs :

- > Accueillir, conseiller et assister les clients dans le cadre d'une relation commerciale
- > Développer et maintenir une relation commerciale
- > Assurer l'ensemble des contacts client de l'entreprise en appels entrants et sortants

Contenu de la formation :

- > Assurer des services, du conseil et de la gestion en relation client à distance
- > Réaliser des actions commerciales en relation client à distance

Public cible :

- > Hommes ou femmes reconnus travailleurs handicapés par la MDPH

Prérequis :

- > Expression française maîtrisée à l'écrit et à l'oral, bonne élocution et aisance verbale, aptitudes à travailler en équipe, sens du service et du client, aisance relationnelle, potentiel commercial

Statut :

- > Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré

▶ Agent Magasinier (AM)

(formation diplômante de 9 mois, niveau V, titre du ministère du Travail)

Objectifs :

- > Assurer toutes les tâches concernant les entrées et les sorties dans un magasin de stockage (réception, contrôle, mise en stock, prélèvement, manutention, préparation et expédition des commandes, facturation, suivi des stocks, etc.)

Contenu de la formation :

- > Effectuer la réception de marchandises, la mise en stock et le suivi des articles
- > Traiter les commandes de produits et les mettre à disposition des clients
- > Valider le CACES 3 si avis médical positif

Public cible :

- > Hommes ou femmes reconnus travailleurs handicapés par la MDPH

Prérequis :

- > Bon sens de l'organisation, aptitudes relationnelles, lecture et écriture de base du français

Statut :

- > Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré

▶ Ouvrier Polyvalent d'Entretien (OPE)

(formation qualifiante de 7,5 mois, niveau V bis, attestation de compétences)

Objectifs :

- > Gérer et assurer la maintenance générale des locaux et des espaces verts

Contenu de la formation :

- > Formations techniques de base en électricité et plomberie domestiques, peinture, faïence et revêtements muraux. Entretien saisonnier des parcs et jardins

Public cible :

- > Hommes ou femmes reconnus travailleurs handicapés par la MDPH

Prérequis :

- > Bon sens de l'organisation, capacité au port de charges occasionnel, lecture et écriture de base du français

Statut :

- > Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré



LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Un recrutement en toute sécurité grâce à notre établissement

► A qui s'adresse-t-il ?

Il s'agit d'un contrat de travail en alternance qui concerne les jeunes de moins de 26 ans ou les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Le principe de l'alternance est fondé sur l'association de la réalisation d'une formation qualifiante sur le temps de travail et l'engagement en entreprise, dans une activité de travail définie par l'employeur.

Il existe deux types de contrats :

- > CDD (Contrat à durée déterminée) de 6 à 12 mois
- > CDI (Contrat à durée indéterminée) débutant par une action de professionnalisation de 6 à 12 mois

Ce contrat de travail peut être conclu à temps partiel ou à temps complet. L'employeur s'engage à assurer une formation aboutissant à une qualification professionnelle ainsi qu'à un emploi. Le bénéficiaire se doit d'assumer une activité de travail auprès de l'entreprise et de suivre une formation suivant les conditions prévues au contrat. La mise en œuvre de ladite formation peut être assurée sur-mesure par l'AREPSHA-CREPSE avec l'assurance de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un prestataire expérimenté tout au long de l'action de professionnalisation et lors de la validation des compétences acquises.



L'alternance au CREPSE, un tremplin vers l'emploi

L'ensemble des dispositifs de formation de notre établissement est accessible en contrats de professionnalisation pour les personnes en situation de handicap.

► Les référents alternance

Fabien BURLINCHON, chargé de communication AREPSHA-CREPSE

Gilles JOURJON, chargé de mission AREPSHA-CREPSE, service D3A

Christiane FRANÇON, chargée de mission AREPSHA-CREPSE, service D3A

► Quels intérêts pour l'employeur ?

- > Recruter et former un travailleur en situation de handicap à vos métiers, aux techniques et méthodes de votre structure
- > Répondre à l'obligation légale d'emploi de personnes en situation de handicap (6 %)

► Quels intérêts pour le travailleur ?

- > Acquérir une expérience professionnelle et une qualification reconnue pour favoriser votre employabilité
- > Opérer une reconversion professionnelle en étant directement formé aux techniques et méthodes de l'entreprise
- > Etre accompagné par un tuteur pour favoriser son intégration et sa réussite professionnelle
- > Bénéficier d'un statut de salarié au sein d'une structure, tout en validant une formation professionnelle diplômante ou qualifiante

De nombreuses aides nationales sont prévues pour favoriser votre intégration et votre réussite professionnelle, aussi bien pour le bénéficiaire que pour l'employeur (aides à la mobilité, aides forfaitaires de l'AGEFIPH et du Pôle Emploi, réduction ou exonération de cotisations patronales, etc.).

► Un service sur-mesure : le dispositif 3A

Le dispositif 3A (Arepsha-Accompagnement-Alternance) est un service à part entière de l'AREPSHA-CREPSE qui œuvre spécifiquement **en faveur de la réussite des parcours en alternance des usagers en situation de handicap par le biais des outils juridiques que sont le contrat de professionnalisation, le contrat d'apprentissage et l'emploi d'avenir.**

Le rôle du D3A est d'accompagner le public bénéficiaire, les entreprises et les centres de formation et d'intervenir en soutien et en relais.



CENTRE DE FORMATION ET DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DE SAINT-ÉTIENNE

Etablissement géré par l'AREPSHA, association loi 1901 reconnue d'intérêt général

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82420007442 auprès du Préfet de la Région Rhône-Alpes

SIRET : 398 163 105 00099 - APE : 8810C

Accès depuis Lyon, Le Puy-en-Velay, Clermont-Ferrand et Roanne : RN88, sortie "La Rivière"

5, rue Auguste-Colonna - 42100 SAINT-ÉTIENNE (LOIRE)

Tél. 04 77 57 54 05 / Fax. 04 77 57 59 27 / E-Mail : crepse@crepse.fr

Service communication : fburlinchon@crepse.fr - Service admission : admission@crepse.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR



MEMBRE DE LA



www.fagerh.fr

MEMBRE DE



www.cometefrance.com

MEMBRE DU



www.resacel.fr



WWW.CREPSE.FR